

OMPI



WO/GA/32/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 juillet 2005

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI

Trente deuxième session (17^e session ordinaire)

Genève, 26 septembre – 5 octobre 2005

QUESTIONS CONCERNANT LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE
POUR L'ADOPTION D'UN TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES

Document établi par le Secrétariat

I. RAPPEL

1. À sa trente et unième session, tenue du 27 septembre au 5 octobre 2004, l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a approuvé la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques (TLT), qui aurait lieu à Genève du 13 au 31 mars 2006, et elle a décidé de la tenue de deux sessions supplémentaires du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et d'une réunion préparatoire afin d'achever les travaux préparatoires à cette conférence diplomatique (voir le paragraphe 73 du document WO/GA/31/15).

2. À ses treizième et quatorzième sessions, tenues respectivement en octobre 2004 et avril 2005, le SCT a approuvé par consensus le texte du projet de traité révisé sur le droit des marques et celui du projet de règlement d'exécution révisé de ce traité, qui constitueront la "proposition de base" soumise à la conférence diplomatique.

3. Immédiatement après la quatorzième session du SCT, la Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques s'est tenue à Genève, les 25 et 26 avril 2005. Lors de cette réunion, la délégation de Singapour a déclaré que son pays serait honoré d'accueillir la conférence diplomatique.

4. À la suite d'un échange de vues entre les délégations au sujet de la proposition de la délégation de Singapour, le président de la réunion préparatoire a conclu à l'existence d'un consensus au sein de la réunion pour i) remercier le Gouvernement de Singapour de son offre généreuse d'accueillir la conférence diplomatique et ii) demander au directeur général de l'OMPI d'ajouter au projet d'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale, qui aura lieu en septembre 2005, un point concernant le lieu de la conférence diplomatique (voir le paragraphe 30 du document TLT/R/PM/3). Par souci de commodité, les sections pertinentes du rapport de la Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques sont reproduites dans l'annexe II du présent document.

II. INCIDENCES DE LA PROPOSITION DE SINGAPOUR

5. L'offre faite par le Gouvernement de Singapour d'accueillir la conférence diplomatique dans son pays figure à l'annexe I du présent document. Aux termes de cette offre, le Gouvernement de Singapour prendrait en charge, notamment, toutes les dépenses locales afférentes à la logistique de la conférence (salles de conférence, installations de bureau et appui administratif), ainsi que les frais de voyage, faux frais au départ et à l'arrivée et indemnités de subsistance au taux des Nations Unies en vigueur pour tous les interprètes de conférence, tout le personnel du Secrétariat de l'OMPI nécessaire pour cette conférence, ainsi que pour un délégué de chacun des 111 pays en développement et pays en transition membres de l'OMPI choisis sur un total de 142 pays en développement et pays en transition membres de l'OMPI.

6. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2004 d'approuver la convocation d'une conférence diplomatique au début de 2006, le programme et budget de l'OMPI proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 prévoit l'organisation de cette conférence diplomatique à Genève. En particulier, le programme 13 (Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques) propose un budget couvrant les dépenses pour cette conférence, en partant du principe que cette conférence diplomatique de trois semaines se tiendra pendant deux semaines au Centre international de conférences de Genève (CICG) et pendant une semaine au siège de l'OMPI. Le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 prévoit aussi le financement de la participation (voyage par avion en classe économique, faux frais au départ et à l'arrivée et indemnité de subsistance au taux des Nations Unies en vigueur) pour un délégué de chacun des 30 pays choisis parmi les pays en développement et les pays en transition membres de l'OMPI (voir les pages 61 et 134 du document WO/PBC/8/3). Cette assistance serait offerte à la Chine et à un nombre de pays en développement et pays en transition, calculé par groupe régional concerné au prorata du nombre total de pays de ce groupe, à savoir 11 pays du groupe des pays africains¹, sept pays du groupe des pays asiatiques², sept pays du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes³, trois pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale⁴ et un pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes⁵. Les pays recevant cette assistance financière seraient choisis par le directeur général en consultation avec les coordonnateurs des groupes régionaux concernés.

7. Si l'offre du Gouvernement de Singapour d'accueillir la conférence diplomatique dans son pays est acceptée par l'Assemblée générale de l'OMPI, il est proposé que l'OMPI maintienne son offre d'assistance financière à 30 pays membres de l'Organisation en fonction de la répartition géographique indiquée au paragraphe précédent afin de faciliter leur participation à la conférence diplomatique en prenant en charge les frais de participation

(voyage en avion en classe économique, faux frais au départ et à l'arrivée et indemnité de subsistance au taux des Nations Unies en vigueur) pour un délégué de chacun de ces 30 pays. Ces dépenses resteraient dans les limites financières prévues pour cette activité dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007. Le fait que Singapour financerait la participation d'un représentant de chacun des 111 pays en développement et pays en transition choisis sur les listes totalisant 142 pays en développement et pays en transition qui sont jointes à sa proposition, ajouté à la proposition ci-dessus selon laquelle l'OMPI offrirait une assistance financière à 30 pays, signifierait qu'au total 141 pays en développement et pays en transition membres de l'OMPI (excepté Singapour) recevraient une assistance financière, étant entendu qu'un seul et même pays ne recevrait qu'une fois cette assistance financière.

8. La démarche indiquée dans le paragraphe qui précède contribuerait à permettre une participation aussi large que possible à la conférence diplomatique par des délégations de pays en développement et de pays en transition membres de l'OMPI. Cela s'avérerait particulièrement important dans le cas où cette conférence diplomatique se tiendrait hors de Genève. En outre, elle permettrait aux pays participants d'être représentés par des spécialistes connaissant bien le thème technique de la conférence.

9. Il convient de mentionner, à cet égard, la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets, qui s'est tenue à La Haye (Pays-Bas) en 1991, et qui a été la conférence diplomatique la plus récente, organisée sous l'égide de l'OMPI, qui ne se soit pas tenue à Genève. En préparation de cette conférence, l'Assemblée de l'Union de Paris avait décidé que l'OMPI prendrait en charge les frais de voyage et de séjour d'un représentant de chacun des 64 pays en développement qui étaient alors membres de l'Union de Paris (voir les paragraphes 4 à 7 du document P/A/XVI/2 et le paragraphe 16 (approbation) du document P/A/XVI/3).

10. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du contenu du présent document et à décider

i) si elle accepte l'offre du Gouvernement de Singapour d'accueillir la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques à Singapour, dans les conditions indiquées au paragraphe 5 ci-dessus et dans l'annexe I du présent document;

ii) en cas de décision positive sur le point i) ci-dessus, si elle approuve que l'OMPI finance la participation à la conférence diplomatique de délégués de pays en développement et de pays en transition membres de l'OMPI comme proposé au paragraphe 7 ci-dessus;

iii) en cas de décision négative concernant le point i) ci-dessus, si elle approuve que l'OMPI finance la participation à la conférence diplomatique de délégués de pays en développement et de pays en transition membres de l'OMPI comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus.

[L'annexe I suit]

-
- ¹ Groupe composé des pays en développement suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe (53)
- ² Groupe composé des pays en développement suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Émirats arabes unis, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Viet Nam, Yémen (36)
- ³ Groupe composé des pays en développement suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela (33)
- ⁴ Groupe composé des pays en transition suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine (12)
- ⁵ Groupe composé des pays en transition suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro (7)

ANNEXE I

OFFRE DU GOUVERNEMENT DE SINGAPOUR D'ACCUEILLIR LA CONFERENCE
DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITE REVISE SUR LE DROIT
DES MARQUES EN MARS 2006

INTRODUCTION

Le Gouvernement de Singapour serait honoré d'accueillir la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques (TLT) du 13 au 31 mars 2006. Il entend par là donner un signal d'engagement ferme et d'appui énergique de son pays à l'égard des objectifs visés par les modifications qu'il est proposé d'apporter au TLT.

RAPPEL DES FAITS

La délégation de Singapour a officiellement présenté son offre lors de la Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques, qui s'est tenue à Genève les 25 et 26 avril 2005. La réunion préparatoire a ensuite demandé au directeur général d'ajouter au projet d'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale, qui aura lieu en septembre 2005, un point concernant le lieu de la conférence diplomatique.

En faisant cette offre, le Gouvernement de Singapour s'est fixé deux grands principes. Premièrement, Singapour veillera à ce que le déplacement de la conférence de Genève à Singapour n'entraîne *aucun frais supplémentaire* pour l'OMPI. Deuxièmement, Singapour s'engage à apporter un soutien financier pour faciliter la participation des pays en développement (y compris les pays les moins avancés) et les pays en transition à cette conférence. Les détails de cet appui fourni par Singapour sont décrits ci-après.

A. APPUI AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT (Y COMPRIS LES PAYS LES MOINS
AVANCES) ET AUX PAYS EN TRANSITION

Pour assurer une participation la plus large possible 111 (cent onze) pays en développement (y compris des pays de la catégorie des moins avancés) et pays en transition recevront un appui financier du Gouvernement de Singapour pour assister à la conférence diplomatique. Singapour prendra en charge le billet d'avion en classe économique, les faux frais au départ et à l'arrivée et l'indemnité de subsistance au taux en vigueur des Nations Unies pendant la durée de la conférence diplomatique, pour un délégué de chacun des 111 pays en développement (y compris des pays de la catégorie des moins avancés) et pays en transition choisis dans les listes reproduites dans l'appendice.

B. AUCUN FRAIS SUPPLEMENTAIRE POUR L'OMPI

Singapour prendra en charge les frais de voyage et l'indemnité de subsistance au taux en vigueur des Nations Unies pour tout le personnel de l'OMPI venant assurer le service de la conférence. Cet arrangement financier s'étend également aux interprètes requis, indiqués par l'OMPI, pour répondre efficacement aux besoins de la conférence.

C. INSTALLATIONS DE CONFERENCE

Le Gouvernement de Singapour prendra en charge le coût de toutes les installations de conférence et de toute la logistique nécessaire à Singapour. Il fournira notamment les locaux, l'équipement informatique, le matériel audiovisuel et de traduction, les services de sécurité (moyens humains et matériels), les services de gestion de la conférence et le personnel d'appui administratif local, y compris l'équipement technique pour l'interprétation simultanée.

La conférence se tiendra au Suntec City Convention Centre, centre mondial de conférences situé à proximité immédiate du Central Business District.

D. AUTRES DISPOSITIONS PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DE SINGAPOUR

Singapour offrira une réception de bienvenue à tous les délégués, ainsi qu'une réception à la fin de la conférence.

En outre, la compagnie Singapore International Airlines offrira à tous les participants des prix attractifs pour les voyages aériens en partance et en provenance de Singapour. Le Gouvernement de Singapour négociera également des tarifs compétitifs avec plusieurs hôtels proches du lieu de la conférence. Pour les délégués désireux de visiter Singapour, une agence de voyages sera désignée pour offrir ses services à des prix compétitifs.

On trouvera prochainement sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS), à l'adresse <http://www.ipos.gov.sg>, plus de détails sur les installations de conférence, la logistique et les arrangements administratifs. Une note d'information plus détaillée sera également remise à tous les délégués lorsqu'une décision aura été prise.

CONCLUSION

Le Gouvernement de Singapour sollicite l'assentiment de tous les États membres à l'égard de cette offre. Si Singapour a l'honneur d'accueillir cette conférence, son Gouvernement s'engagera à faire de son mieux pour que cette réunion soit bien organisée et couronnée de succès.

APPENDICE

I. PAYS EN DEVELOPPEMENT MEMBRES DE L'OMPI, PAR GROUPE REGIONAL* (123)

1. Afrique (53)

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

2. Asie et Pacifique (36)

Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Émirats arabes unis, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Viet Nam, Yémen.

3. Amérique latine et Caraïbes (33)

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

4. Chine

II. PAYS EN TRANSITION MEMBRES DE L'OMPI, PAR GROUPE REGIONAL* (19)

1. Pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale (12)

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

* Les listes I et II ont été établies sur la base des arrangements relatifs aux groupes régionaux à l'OMPI.

2. Pays d'Europe centrale et États baltes (7)

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

Dans cette annexe II sont reproduits les paragraphes 1 à 31 du rapport de la Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques, adopté par la réunion préparatoire le 26 avril 2005 (TLT/R/PM/3).

I. INTRODUCTION

1. La réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques (ci-après dénommée "réunion préparatoire") s'est tenue à Genève les 25 et 26 avril 2005.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI, étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Ouzbékistan, Panama, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Yémen, Zambie (68).
3. Des représentants de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et de la Communauté européenne (CE) ont participé à la session en qualité d'observateurs (2).
4. La liste des participants figure dans l'annexe I du présent rapport.
5. M. Ernesto Rubio, sous-directeur général, a, au nom du directeur général de l'OMPI, ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants.
6. La réunion préparatoire a élu à l'unanimité M. Li-Feng Schrock (Allemagne) président et M. James Otieno-Odek (Kenya) et Mme Luz Celeste Ríos de Davis (Panama) vice-présidents. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat de la réunion.
7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document TLT/R/PM/2 ("Préparatifs de la conférence diplomatique").

II. PREPARATIFS DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

Dates et lieu de la conférence diplomatique

8. Le président a rappelé la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à l'occasion de sa trente et unième session (27 septembre⁵ octobre 2004) de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité révisé sur le droit des marques, qui se tiendra à Genève du 13 au 31 mars 2006 (paragraphe 73 du document WO/GA/31/15).

9. La délégation de Singapour a déclaré que son pays serait honoré d'accueillir la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité révisé sur le droit des marques qui doit se tenir du 13 au 31 mars 2006. En effet, parallèlement à l'expansion économique rapide, les questions de propriété intellectuelle ont gagné en importance dans la région Asie-Pacifique. Avec seulement 5 pays parties au TLT sur les 38 pays que compte la région Asie-Pacifique, le nombre de parties contractantes est relativement limité. Il serait donc opportun, dans le cadre d'activités telles que celles ayant trait au TLT, de se rapprocher des nouveaux utilisateurs du système, particulièrement dans les pays en développement, afin d'encourager une plus grande participation et un engagement plus actif dans le développement du cadre international de la protection. Singapour s'emploiera à garantir que le transfert du lieu de la conférence diplomatique de Genève à Singapour n'engendre pas de coûts supplémentaires. La délégation a souligné que cela impliquera la fourniture des services de conférence, la prise en charge des billets d'avion et des frais de voyage des interprètes et des fonctionnaires de l'OMPI, la mise à disposition du matériel audiovisuel et informatique, ainsi que l'organisation de la conférence et la mise en place de moyens logistiques et d'un dispositif de sécurité. Elle a également fait part de sa volonté d'étudier, en consultation avec l'OMPI, les frais de participation des délégations de certains États membres en provenance de leurs capitales respectives. Singapour a suivi de près l'évolution des questions relatives au TLT et a révisé sa législation en vue de la mettre en conformité avec le TLT de 1994. La proposition d'accueillir la conférence diplomatique met donc en exergue l'importance attachée et l'appui apporté par ce pays aux objectifs généraux visés dans le TLT, particulièrement la simplification et l'harmonisation des procédures et la suppression des ambiguïtés dans l'intérêt des utilisateurs. Singapour bénéficie d'une situation centrale et dispose d'un aéroport desservi par plus de 70 compagnies aériennes. Rappelant qu'en 1996, de la Conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Singapour et que le pays se prépare à accueillir la session de 2006 du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale, la délégation a indiqué que Singapour est en mesure de fournir l'infrastructure et les compétences nécessaires à la tenue de la conférence diplomatique et a réaffirmé que cela n'entraînera pas de frais supplémentaires pour l'OMPI.

10. Toutes les délégations qui ont pris la parole à la suite de la délégation de Singapour ont exprimé leur gratitude pour l'offre généreuse du Gouvernement singapourien.

11. La délégation de l'Australie, déclarant que la capacité de Singapour à accueillir la conférence diplomatique a déjà été largement démontrée, a proposé que la réunion préparatoire présente à l'Assemblée générale de l'OMPI une recommandation tendant à la tenue à Singapour de la conférence diplomatique.

12. La délégation du Cambodge a souligné que, en ce qui la concerne, les frais de voyage seront moins élevés si la conférence diplomatique se tient à Singapour. Elle a proposé qu'une recommandation dans ce sens soit présentée à l'Assemblée générale de l'OMPI.

13. La délégation du Kirghizistan a indiqué que, de son point de vue, les frais de participation à la conférence diplomatique seront moins élevés si elle se tient à Singapour. Elle a estimé qu'il revient à l'Assemblée générale de prendre la décision définitive quant au lieu de la conférence diplomatique.

14. La délégation du Panama a dit que la question du lieu de la conférence diplomatique doit être examinée par l'Assemblée générale de l'OMPI. Elle a proposé que des consultations soient menées au sein des différents groupes régionaux et que la réunion préparatoire décide s'il convient de faire une recommandation à l'Assemblée générale.

15. La délégation du Kenya a indiqué que des instructions claires doivent être données par les différents gouvernements à cet égard et elle a proposé que la délégation de Singapour présente sa proposition par écrit à tous les États membres.
16. La délégation de l'Algérie a déclaré que la tenue de la conférence diplomatique à Singapour entraînera des frais de voyage élevés, en particulier pour les délégués de pays pauvres. Signalant la nécessité de consultations avec les capitales, elle a appuyé la suggestion faite par la délégation du Kenya.
17. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé les doutes quant au pouvoir de la réunion préparatoire de changer le lieu de la conférence diplomatique et a souligné la nécessité de consulter les capitales.
18. La délégation de l'Italie a souligné la nécessité de tenir des consultations dans les groupes régionaux avant de prendre une décision à ce sujet.
19. La délégation de la France a émis l'avis qu'il serait peut-être prématuré de faire une recommandation à l'Assemblée générale sans des consultations plus poussées.
20. La délégation de l'Allemagne a rappelé qu'il n'y aura pas d'incidence financière supplémentaire pour l'OMPI si la conférence diplomatique a lieu à Singapour. Elle a indiqué avoir une position proche du point de vue exprimé par la délégation de l'Australie. Elle aussi toutefois estime nécessaire, comme la délégation de l'Italie, que des consultations aient lieu dans les groupes régionaux.
21. La délégation de l'Autriche a déclaré que sa position est similaire aux vues exprimées par la délégation de l'Australie. Elle a reconnu la nécessité d'une plus grande coordination et s'est déclarée disposée à examiner la question favorablement.
22. La délégation du Soudan a déclaré qu'il faudrait d'abord informer et consulter les gouvernements avant qu'une décision finale sur le lieu de la conférence puisse être prise.
23. Le président a ajourné les délibérations sur la proposition de la délégation de Singapour afin de tenir des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux.
24. Le président a annoncé avoir tenu des consultations informelles avec les coordonnateurs de tous les groupes régionaux concernant le lieu de la conférence diplomatique et l'offre du Gouvernement de Singapour d'accueillir cette conférence. À cet égard, il avait proposé deux solutions possibles. Selon l'option A, la réunion préparatoire recommanderait à l'Assemblée générale de l'OMPI d'accepter l'offre du Gouvernement de Singapour d'accueillir la conférence diplomatique. Selon l'option B, la réunion préparatoire recommanderait au directeur général de l'OMPI d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'OMPI un point consacré au lieu de la conférence diplomatique. Il est clairement ressorti des consultations tenues avec les coordonnateurs des groupes qu'un consensus pourrait être dégagé sur l'option B.
25. La délégation du Maroc, au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'elle a pris note de la proposition faite par la délégation de Singapour d'accueillir la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité révisé sur le droit des marques, qui doit se tenir en mars 2006, et a exprimé sa gratitude à la délégation de Singapour pour cette offre. Toutefois, compte tenu des délais impartis, qui ne permettent pas aux pays de la région Afrique de

consulter leurs gouvernements respectifs sur cette question, et de la nécessité de procéder à une évaluation et à une définition plus précises des incidences financières du transfert du lieu de la conférence à Singapour, le groupe des pays africains a estimé que cette question doit être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale. Ainsi, une décision à cet égard peut être prise par cet organe, à qui est notamment revenue la décision de tenir la conférence diplomatique à Genève en 2006. Il est espérer que les États membres pourront avoir à disposition, pour examen à la prochaine session de l'Assemblée générale, un document écrit contenant le cahier des charges et les autres conditions proposées par le pays hôte. En tout état de cause, le groupe des pays africains a souhaité attirer l'attention des participants de la réunion sur l'urgente nécessité de prendre en charge la participation des délégations de tous les pays africains, afin de leur permettre de prendre une part active aux travaux de cette conférence diplomatique à laquelle ils attachent beaucoup d'importance.

26. La délégation de la Jamaïque, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le Gouvernement singapourien pour son offre généreuse d'accueillir la conférence diplomatique. Le groupe a pris note de la proposition intéressante présentée par ce gouvernement, y compris de la déclaration selon laquelle le transfert du lieu de la conférence de Genève à Singapour n'engendrera pas de frais supplémentaires pour l'Organisation. Toutefois, il a fait part de sa préoccupation quant aux incidences financières de la participation des délégations des pays de la région Amérique latine et Caraïbes si la conférence devait se tenir ailleurs qu'à Genève. Le groupe ne peut appuyer une solution qui consisterait en une recommandation de la réunion préparatoire à l'Assemblée générale tendant à changer le lieu de la conférence. Il pourrait toutefois appuyer la deuxième option évoquée par le président, selon laquelle la réunion préparatoire recommanderait au directeur général d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'OMPI un point supplémentaire concernant l'offre de Singapour d'accueillir la conférence diplomatique. Quelle que soit la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI concernant le lieu de la conférence diplomatique, il importe que des fonds soient mis à disposition pour faciliter la participation pleine et efficace des représentants de la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

27. La délégation de l'Italie, parlant au nom du groupe B, a chaleureusement remercié la délégation de Singapour de son offre et a appuyé la proposition du président de soumettre cette offre à la décision de l'Assemblée générale. Cette délégation a appuyé la suggestion tendant à présenter un document qui donnerait des précisions sur la proposition et sur ses incidences financières.

28. La délégation de la République tchèque, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a dit que le groupe a pris bonne note de l'offre faite par la délégation de Singapour et appuie la proposition tendant à inscrire un point relatif à cette question à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

29. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a dit apprécier la proposition de la délégation de Singapour. La délégation a appuyé la deuxième option proposée par le président et a estimé qu'il serait plus indiqué de débattre de la question à la prochaine Assemblée générale de l'OMPI, ce qui laisserait suffisamment de temps pour des consultations avec les capitales.

30. Le président, en conclusion, a constaté l'existence d'un consensus au sein de la réunion préparatoire pour

i) remercier le Gouvernement de Singapour de son offre généreuse d'accueillir la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques, et

ii) demander au directeur général de l'OMPI d'ajouter au projet d'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale, qui aura lieu en septembre 2005, un point concernant le lieu de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques.

31. La délégation de Singapour a remercié tous les participants à la réunion d'avoir accepté de considérer l'offre de son gouvernement. Cette délégation a dit qu'elle continuera à travailler avec les États membres et avec l'OMPI afin de faire avancer la question. Elle a exprimé l'espoir de pouvoir souhaiter à tous la bienvenue à Singapour.

[Fin de l'annexe II et du document]